



## LA POLITIQUE CULTURELLE DE L'ASSOCIATION JAZZ PYR'

De la volonté d'accroître la diffusion de musiques créatives et de favoriser l'ancrage de l'événement dans un village de montagne, découle un certain nombre d'actions mises en place depuis plusieurs années :

- diffuser les diverses tendances du jazz actuel et de la musique improvisée ;
- construire une programmation cohérente qui ne soit pas tributaire des tourneurs et de leurs "têtes d'affiche" ;
- privilégier les rencontres entre musiciens ;
- favoriser la création ;
- permettre la découverte de jeunes musiciens de talent peu médiatisés ainsi que les jeunes formations régionales ;
- associer les musiques aux lieux et heures les plus adéquats à leur écoute ;
- établir des passerelles entre divers courants musicaux ;
- provoquer échanges et réflexions au travers de débats publics auxquels participent les acteurs de la sphère des musiques actuelles : musiciens, critiques musicaux, journalistes, programmeurs, photographes, festivaliers...
- proposer d'autres formes d'expression artistique contemporaine ;
- renforcer l'ancrage du festival dans la vie locale :
  - en prolongeant le festival dans la ville (diversité des lieux de programmation, balade musicale, concerts dans les cafés...),
  - en proposant des concerts gratuits,
  - en intégrant de jeunes Luzéens à l'organisation,
  - en associant les socioprofessionnels de Luz ;
- impliquer la jeunesse en organisant un festival "jeune public" (spectacles et ateliers) et en favorisant des interventions d'artistes en milieu scolaire ;
- maintenir des tarifs accessibles : gratuité pour les moins de 15 ans, tarifs avantageux pour les demandeurs d'emploi, les allocataires R.M.I et les 15-18 ans, réductions pour les étudiants.

L'Association Jazz Pyr' est membre de l'Afijma (Association des Festivals Innovants en Jazz et Musiques Actuelles) qui regroupe 30 des principaux festivals Français. Réunis autour d'une charte d'objectifs, ces festivals inscrivent leur programmation dans le cadre de projets culturels affirmés et de projets " citoyens " de diffusion : développement des publics, actions dans les quartiers et en milieu rural, création de nouveaux répertoires, résidences, actions pédagogiques multiples, travail à l'année en dehors du festival, tarifs réduits...



## Mécénat des entreprises

### comment soutenir l'action culturelle de l'Association JAZZ PYR'

ORGANISATRICE du FESTIVAL d' *Altitude* JAZZ A LUZ

20<sup>ème</sup> édition les 10, 11, 12, 13 Juillet 2010

*Afficher un projet culturel innovant à forte personnalité, dans une vallée pyrénéenne, loin de toute métropole, défendre une éthique artistique et une esthétique musicale engagées, n'empêchent pas de s'inscrire dans la durée et de gagner en popularité.*

**4 jours de festival, 30 spectacles et concerts  
dans un village des Hautes Pyrénées, au cœur du Pays Toy.**

**Jazz contemporain, musiques improvisées, actuelles et futures,  
spectacles jeune public, fanfares, animations de rue, balades et débats...**

L'ASSOCIATION JAZZ PYR' EST RECONNUE D'INTERET GENERAL



Association Jazz Pyr'  
Maison de la Vallée - 65120 Luz-Saint-Sauveur  
Tel : 05 62 92 38 30 - festival@jazzaluz.com  
[www.jazzaluz.com](http://www.jazzaluz.com)



## DEVENIR MECENE DE L'ASSOCIATION JAZZ PYR'

### Le régime fiscal du mécénat d'entreprise

Lorsqu'une entreprise assujettie à l'impôt en France fait un don à un organisme d'intérêt général, elle bénéficie d'une réduction de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, mais peut aussi bénéficier de certaines contreparties en communication et relations publiques.

Pour les entreprises, la réduction d'impôt est égale à 60 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature, et retenu dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires H.T.

Exemples :

Une entreprise qui fait un don de 1 000 € bénéficiera au titre de 2009 d'une réduction d'impôt de 60 %, soit 600 €. Le coût réel de son don sera alors de 400 €. Dans ce cas, elle pourra bénéficier de contreparties à hauteur de 250 €.

Une entreprise qui fait un don de 10 000 € bénéficiera au titre de 2009 d'une réduction d'impôt de 60 %, soit 6 000 €. Le coût réel de son don sera alors de 4 000 €. Dans ce cas, elle pourra bénéficier de contreparties à hauteur de 2 500 €.

Concernant les contreparties, il pourra s'agir de la présence du logo ou du nom de l'entreprise dans la communication de l'opération mécénée, d'entrées gratuites, de remise de catalogues, de mise à disposition d'espaces, etc...

Toutes les informations sont sur le site Internet de la Mission mécénat du Ministère de la culture et de la communication [www.mecenat.culture.gouv.fr](http://www.mecenat.culture.gouv.fr)



## REMISE DE DON A L'ASSOCIATION JAZZ PYR' AU TITRE DU MECENAT DES ENTREPRISES

Document à adresser avec votre don à :

Association Jazz Pyr' - Maison de la Vallée - 65120 Luz-Saint-Sauveur

RAISON SOCIALE de l'Entreprise .....

NOM et PRENOM du représentant de l'Entreprise .....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE .....

Je fais un don par chèque bancaire ci-joint à l'ordre de l'Association Jazz Pyr' d'un montant de :

500 €       1000 €       2500 €       5000 €       10000 €

Autre montant à préciser ..... €

L'entreprise recevra un reçu au titre des dons aux organismes reconnus d'intérêt général (articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du Code Général des Impôts)

Date : Le                    /                    /

Signature



## LA MISE EN ŒUVRE DU FESTIVAL

### L'EQUIPE JAZZ PYR'

L'implication bénévole au sein de l'association Jazz Pyr' est très forte. Le montage du projet Jazz à Luz repose sur :

#### 2 salariés permanents :

Une administratrice, à temps plein et un chargé de développement culturel, à mi-temps.

#### 10 membres bénévoles composant le Conseil d'administration de l'association Jazz Pyr'.

Ce collectif de douze personnes construit le festival avec passion et énergie, à raison de deux réunions par mois pendant dix mois de l'année.

Toutes les décisions sont prises collégalement par le Conseil d'Administration.

#### les adhérents actifs

Pendant la période du festival, plus d'une soixantaine d'adhérents supplémentaires viennent prêter main forte.

Un noyau d'une vingtaine de bénévoles est originaire du canton de Luz, les autres sont des volontaires venus des quatre coins de la France. Leur contribution est indispensable à la bonne réalisation du festival .

## LE RAYONNEMENT DU FESTIVAL

Le festival Jazz à Luz est reconnu tant sur la plan local qu'international comme un événement culturel majeur.

Nous en avons pour preuve l'intérêt que lui portent depuis de nombreuses années :

**la presse régionale** (La Dépêche du Midi, La Nouvelle République des Pyrénées, La Semaine des Pyrénées, Ramdam, Let's Motiv) ;

**la presse nationale** (Le Monde, Aden, Télérama, Libération, Le Nouvel Observateur, Les Inrockuptibles, Vibrations, Mouvement) ;

**la presse audiovisuelle et radiophonique** (France 3, France Musiques, France Culture, Fréquence Luz, OC-TV.net) ;

**la presse spécialisée nationale** (Jazzman, Jazz Magazine, Improjazz, Jazzosphère, Sextant, Citizenjazz.com, Jazzbreak.com, Foutraque.com) **et internationale** (The Wire en Angleterre, Tomajazz et Oro Molido en Espagne).